

Devenez partenaire de

100 000 entrepreneurs

Transmettre aux jeunes la culture d'entreprendre

TAXE D'APPRENTISSAGE 2012 – PROMESSE DE VERSEMENT

Document à renvoyer par email (beatrice.viannay-galvani@100000entrepreneurs.com) ou par courrier.

N'oubliez pas de joindre la copie du bordereau de taxe d'apprentissage

L'entreprise

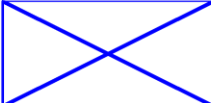
Nom
Adresse Code postal
Ville Téléphone
SIRET Nom du groupe

N'oubliez pas d'indiquer obligatoirement le nom « Association 100 000 entrepreneurs » sur le bordereau de votre organisme collecteur, autrement votre taxe d'apprentissage ne nous parviendra pas.

Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage

Organisme
Contact
Adresse
Code postal
Ville
Téléphone

Indiquez les montants dans la case correspondante

Quota	Hors quota		
	Cat. A	Cat. B	Cat. C
			

Personne à remercier (responsable du choix)

Nom
Prénom
Fonction
Tél
Email

Personne à contacter (pour le suivi du dossier)

Nom
Prénom
Fonction
Tél
Email

Date et signature

La taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est une obligation légale et le seul impôt dont vous pouvez choisir le bénéficiaire.

Apportez votre soutien à notre action en choisissant d'affecter votre taxe d'apprentissage à *100 000 entrepreneurs*.

Pourquoi investir ?

Vous contribuez au développement de notre association, afin de transmettre toujours plus largement l'esprit d'entreprendre aux jeunes de notre pays.

Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?

L'association *100 000 entrepreneurs* est habilitée à recevoir la taxe d'apprentissage.

Le versement de la taxe d'apprentissage s'effectue obligatoirement via un organisme collecteur.

L'unique moyen de garantir l'affectation de la taxe est de compléter explicitement les mentions ci-dessous sur le bordereau fourni par l'organisme collecteur au moment où vous déciderez du versement de votre contribution (dans le cadre Etablissement – école).

Nom de l'établissement

Association *100 000 entrepreneurs*

2 rue de Monceau

75 008 Paris

Tel 01 53 43 71 49

Indiquer « Activité complémentaire » dans les cases réservées « Hors quota ».

Vous avez des questions ? 01 53 43 71 49

N'oubliez pas d'indiquer le nom de l'association sur le bordereau de votre organisme collecteur, autrement votre taxe d'apprentissage ne nous parviendra pas.

Date limite de paiement de la taxe

29 février 2012

Documents à nous adresser

Afin d'assurer le suivi de vos versements, n'oubliez pas de nous adresser (par courrier ou email) le formulaire de promesse de versement et si possible une copie du bordereau de la taxe d'apprentissage.

Toute l'équipe de *100 000 entrepreneurs* vous remercie pour votre soutien.

100 000
entrepreneurs

Transmettre aux jeunes la culture d'entreprendre

100 000 entrepreneurs
Association d'intérêt général
<http://blog.100000entrepreneurs.com>
<http://www.100000entrepreneurs.com>
2 rue de Monceau – 75008 Paris
01 53 43 71 49
Beatrice.viannay-galvani@100000entrepreneurs.com